



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1602-19

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1602-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17**

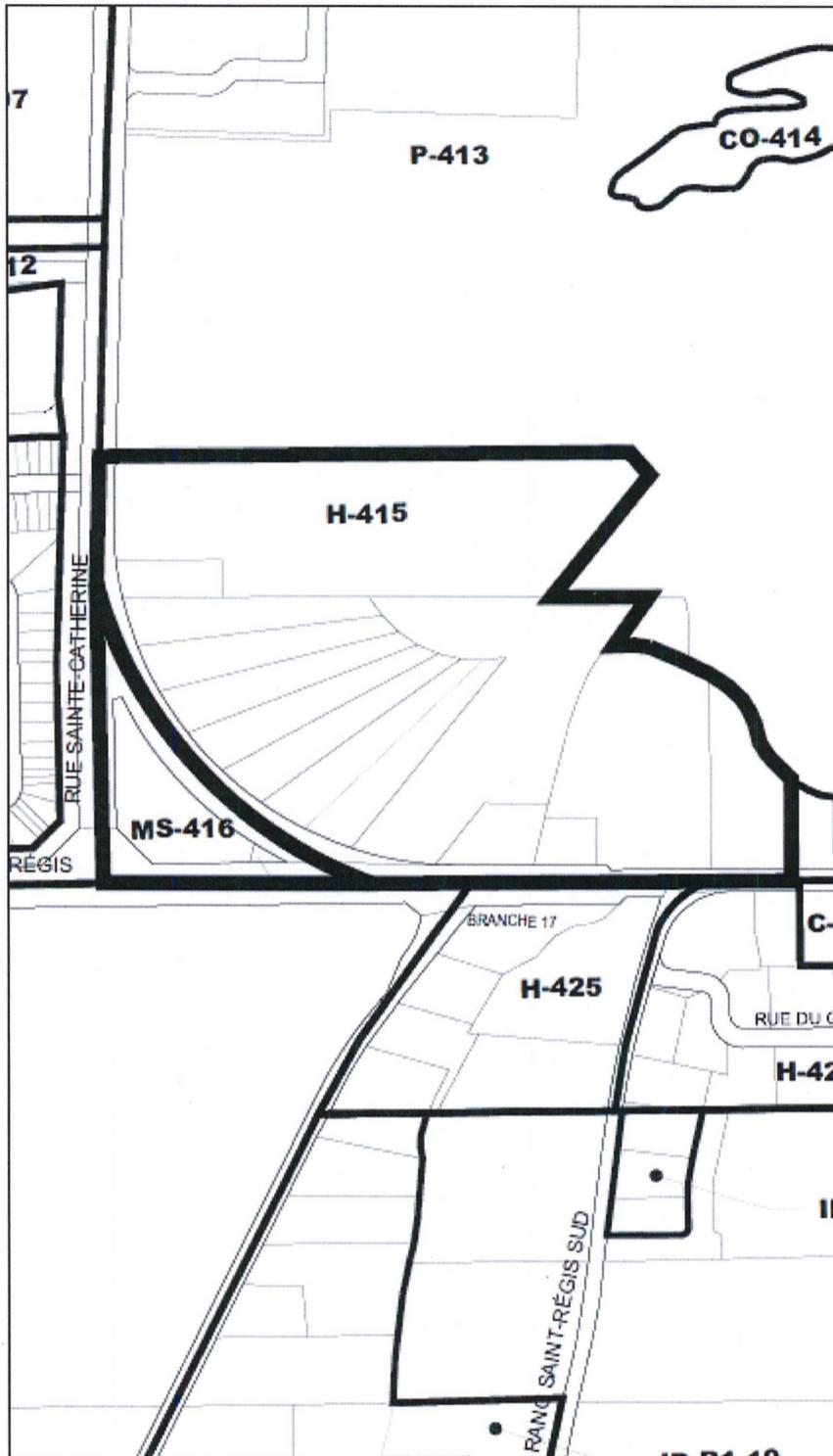
AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 19 février 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1602-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17** :

- **Afin d'ajouter la classe d'usages commerce « Hébergement et restauration C-4 » en mixité avec l'usage « Habitation (H-3 et H-4) » dans la zone MS-416,**
- **Afin de modifier la hauteur en étages maximum et retirer la hauteur en mètre maximum autorisées pour les classes d'usages « Habitation multifamiliale », pour les classes d'usages du groupe commerce, institutionnel et pour un usage en mixité résidentiel et commercial dans la zone MS-416,**
- **Afin de modifier dans la zone H-415 la hauteur en étages maximum pour la classe d'usages « Habitation multifamiliale (H-4) »,**
- **Et afin de modifier des marges et d'ajouter des rapports de densification dans les zone MS-416 et H-415;**

Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier les grilles des spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 1528-17 applicables à la zone MS-416 et H-415 afin d'ajouter la classe d'usages commerce « Hébergement et restauration C-4 » en mixité avec l'usage « Habitation (H-3 et H-4) » dans la zone MS-416, afin de modifier la hauteur en étages maximum et retirer la hauteur en mètre maximum autorisées pour les classes d'usages « Habitation multifamiliale », pour les classes d'usages du groupe commerce, institutionnel et pour un usage en mixité résidentiel et commercial dans la zone MS-416, afin de modifier dans la zone H-415 la hauteur en étages maximum pour la classe d'usages « Habitation multifamiliale (H-4) » et afin de modifier des marges et d'ajouter des rapports de densification dans les zone MS-416 et H-415.

Le présent projet de règlement concerne les zones MS-416 et H-415, lesquelles sont montrées au croquis suivant :

ZONES CONCERNÉES : H-415 ET MS-416



Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le mardi, 5 mars à 19h30, au Pavillon de la biodiversité, 66, rue du Maçon à Saint-Constant.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 25 février 2019.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques